

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 10 février 2025

Date de l'annonce publique : 31/01/2025

Date de la convocation des conseillers : 31/01/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-02-10 - 9.02 - 2	
Point de l'ordre du jour	9.02 - 2	
Objet	Création de postes - Service administratif - Bureau de la population - Employé communal - Groupe C1	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de créer un poste au service administratif, département du bureau de la population, sous le statut du employé communal dans le groupe de traitement C1 ;

Considérant que ce poste s'avère nécessaire afin de renforcer l'accueil, tant téléphonique que physique, des visiteurs de l'administration communale, et d'améliorer la qualité du service ;

Considérant que les missions et tâches du poste incluront entre autres :

- Assurer l'accueil physique des usagers et visiteurs en les informant et en les orientant vers les services adéquats ;
- Assurer la gestion des appels téléphoniques : réception, filtrage et transmission aux services concernés ;
- Répondre aux demandes d'informations générales sur les services communaux et les procédures administratives ;

Ouï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste sous le statut de l'employé communal selon les modalités suivantes :

Code	SA/B - E04
Affectation	Service administratif
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %
Groupe d'indemnité	C1 ; sous-groupe administratif

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 10 février 2025

Référence

CC.2025-02-10 - 9.02 - 2

Point

9.02 - 2

Objet

Création de postes - Service administratif - Bureau de la population - Employé communal - Groupe C1



Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 8° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 20 février 2025

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,